



MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 MAI 2021

Paris, le 12 avril 2021

Les actionnaires de la société Nexity (la Société) sont informés qu'une Assemblée Générale Mixte (assemblée extraordinaire et ordinaire), est convoquée pour se tenir le mercredi 19 mai 2021 à 10 heures au siège social de la Société, 19 rue de Vienne - TSA 50029 – 75801 PARIS Cedex 08.

Dans le contexte sanitaire actuel d'épidémie de covid-19, et conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, telle que modifiée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020, et dont les dispositions ont été prorogées jusqu'au 31 juillet 2021 par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 (en particulier l'article 4 de cette ordonnance), le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 30 mars 2021, de tenir l'Assemblée Générale à huis clos, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle. L'Assemblée Générale sera diffusée en direct et dans son intégralité sur le site Internet de la Société (www.nexity.fr).

Les actionnaires sont invités à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à voter par correspondance à l'aide du formulaire de vote ou par Internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS. La possibilité de voter par Internet via VOTACCESS prendra fin la veille de la réunion, soit le 18 mai 2021, à 15 heures, heure de Paris. Il est toutefois recommandé aux actionnaires de ne pas attendre cette date ultime pour se connecter au site afin de tenir compte des éventuels délais dans la réception des informations nécessaires à leur connexion. Les actionnaires ont également la possibilité de donner une procuration à un tiers, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Les actionnaires sont encouragés à privilégier la communication par voie électronique.

L'avis de réunion valant avis de convocation est publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires) du 12 avril 2021, ainsi que sur le site Internet de la Société (<http://www.nexity.fr>) rubrique Le Groupe Nexity/Finance/Actionnaires/Assemblée Générale. Il contient l'ordre du jour de cette Assemblée, les projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration et les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou, de préférence, par télécommunication électronique à l'adresse électronique suivante : ag2021@nexity.fr. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Conformément à l'article 8-2 du décret, les questions sont prises en compte dès lors qu'elles sont reçues par la Société avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 17 mai 2021.

Les documents relatifs à cette Assemblée ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont tenus à disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site de la Société (www.nexity.fr, rubrique Groupe Nexity/Finance/Actionnaires/Assemblées Générales), qui sera mise à jour régulièrement pour préciser les modalités définitives de participation à l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2021 et/ou pour les adapter aux évolutions législatives et réglementaires qui interviendraient postérieurement à la publication du présent avis.

Nexity

Société anonyme au capital de 280 648 620 euros

Siège Social : 19, rue de Vienne – TSA 50029 - 75801 PARIS Cedex 08 – 444 346 795 RCS Paris

www.nexity.fr



Les documents et renseignements prévus notamment par l'article R.225-83 du Code de commerce, seront mis à disposition des actionnaires au siège social de la Société et sur le site Internet de la Société dans les délais et conditions prévus à l'article R.225-89 du Code de commerce.

Tout actionnaire pourra se procurer, dans les délais et conditions prévus à l'article R.225-88 du Code de commerce, les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par simple demande écrite.

- au siège social, 19, rue de Vienne – TSA 50029 – 75801 PARIS Cedex 08 auprès de la Direction Juridique ; mail : ag2021@nexity.fr ; ou
- à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées – 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09 ; téléphone : 01.57.78.34.44 ; mail : ct-assemblees@caceis.com.

Néanmoins nous vous recommandons de privilégier les demandes d'envoi et de renseignements par voie électronique.

Conformément à l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, les communications de documents pourront valablement être effectuées par la Société par voie de message électronique sous réserve que l'actionnaire indique dans sa demande l'adresse électronique à laquelle elle peut être faite.

Les informations visées à l'article R.22-10-23 du Code de commerce seront publiées sur le site Internet de la Société (<http://www.nexity.fr>), rubrique Le Groupe Nexity/Finance/Actionnaires/Assemblée Générale, et pourront être consultés pendant une période ininterrompue commençant le 28 avril 2021.

ACCOMPAGNER TOUTES LES VIES IMMOBILIÈRES, C'EST L'AMBITION DE NEXITY

Avec plus de 11.000 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 4,9 milliards d'euros en 2020, Nexity, premier groupe immobilier français intégré, intervient sur l'ensemble des métiers de la promotion et des services pour les particuliers, les entreprises, les institutionnels et les collectivités et dispose d'une présence sur l'ensemble du territoire.

Notre plateforme de services a vocation à servir tous nos clients à toutes les étapes de leur vie immobilière.

Résolument engagé pour donner une juste place à l'homme, en lien avec les autres, en lien avec la ville et en lien avec l'environnement, Nexity est notamment, pour la deuxième année consécutive, 1^{er} maître d'ouvrage du palmarès 2020 de l'Association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA), membre de l'indice Bloomberg Gender-Equality (GEI sur l'équité femmes-hommes) et labellisé Great Place to Work 2020.